

Calendrier général des opérations relatives aux élections des représentants des personnels au comité social d'administration, à la commission consultative paritaire et à la commission paritaire d'établissement au titre de l'année 2022

Dates (année 2022)	Opérations
11 octobre	Affichage et mise en ligne des listes électorales
18 octobre	Entrée en application de la réglementation temporaire de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales dans le cadre des élections professionnelles internes 2022
24 octobre	Date limite de présentation des demandes de rectification des listes électorales
20 octobre à 17 heures	Date et heure limite de dépôt des candidatures et des professions de foi auprès du service des affaires institutionnelles (comité social d'administration) et de la direction des ressources humaines (commission consultative paritaire et commission paritaire d'établissement)
8 novembre	Envoi aux électeurs des identifiants et informations concernant le vote électronique
16 novembre	Affichage, envoi et mise en ligne des candidatures et des professions de foi
30 novembre à 14 heures	Cérémonie publique de scellement des urnes électroniques
1 ^{er} décembre à 8 heures	Ouverture des scrutins
8 décembre à 17 heures	Clôture des urnes électroniques – tout électeur authentifié et connecté avant l'heure de clôture dispose d'un délai de 30 minutes pour mener jusqu'à son terme la procédure de vote. Dépouillement des résultats
9 décembre	Proclamation des résultats